

10.12.2013

B7-0560/9

Amendement 9

Andrew Duff

au nom du groupe ALDE

Proposition de résolution

PPE, S&D, ALDE

Préparation du Conseil européen (19 et 20 décembre 2013)

B7-0560/2013

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. invite le Conseil à conduire une coopération renforcée dans le domaine de l'armement, notamment en habilitant l'Agence de défense européenne à jouer pleinement son rôle en promouvant la coordination, en surveillant les engagements et en donnant la priorité aux investissements dans les technologies (y compris les instruments stratégiques tels que le ravitaillement en vol, les communications par satellites, le transport aérien stratégique, les drones, la cyberdéfense et le ciel unique européen), en convenant d'un recours accru aux coalitions de volontaires/groupes restreints et en trouvant une solution viable pour l'utilisation des groupements tactiques;

Amendement

18. invite le Conseil à conduire une coopération renforcée dans le domaine de l'armement, notamment en habilitant l'Agence de défense européenne à jouer pleinement son rôle en promouvant la coordination, en surveillant les engagements et en donnant la priorité aux investissements dans les technologies (y compris les instruments stratégiques tels que le ravitaillement en vol, les communications par satellites, le transport aérien stratégique, les drones *non armés*, la cyberdéfense et le ciel unique européen), en convenant d'un recours accru aux coalitions de volontaires/groupes restreints et en trouvant une solution viable pour l'utilisation des groupements tactiques;

Or. en

10.12.2013

B7-0560/10

Amendement 10

Andrew Duff

au nom du groupe ALDE

Proposition de résolution

PPE, S&D, ALDE

Préparation du Conseil européen (19 et 20 décembre 2013)

B7-0560/2013

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. invite le Conseil à conduire une coopération renforcée dans le domaine de l'armement, notamment en habilitant l'Agence de défense européenne à jouer pleinement son rôle en promouvant la coordination, en surveillant les engagements et en donnant la priorité aux investissements dans les technologies (y compris les instruments stratégiques tels que le ravitaillement en vol, les communications par satellites, le transport aérien stratégique, les drones, la cyberdéfense et le ciel unique européen), en convenant d'un recours accru aux coalitions de volontaires/groupes restreints et en trouvant une solution viable pour l'utilisation des groupements tactiques;

Amendement

18. invite le Conseil à conduire une coopération renforcée dans le domaine de l'armement, notamment en habilitant l'Agence de défense européenne à jouer pleinement son rôle en promouvant la coordination, en surveillant les engagements et en donnant la priorité aux investissements dans les technologies (y compris les instruments stratégiques tels que le ravitaillement en vol, les communications par satellites, le transport aérien stratégique, les drones, la cyberdéfense et le ciel unique européen), en convenant d'un recours accru aux coalitions de volontaires/groupes restreints et en trouvant une solution viable pour l'utilisation des groupements tactiques, ***notamment en République centrafricaine;***

Or. en